



## U13 Critérium Régional

20/07/2024

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

#### Février 2025

<b>CHAMPIONNAT U13 LIGUE</b> 60 équipes (6x10)	Accèdent de district	<b>60</b>
---	----------------------	-----------



#### Fin de saison 2024 - 2025

<b>CHAMPIONNAT U13 LIGUE</b> 60 équipes (6x10)	Aucune accession	<b>U14 Ligue</b>
---	------------------	------------------

#### REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (60 à mi saison)
16	1087	3,62	4
17	1713	5,71	6
19	704	2,35	2
23	298	0,99	1
24	1012	3,37	3
33	5025	16,75	17
40	1234	4,11	4
47	957	3,19	3
64	2226	7,42	7
79	1399	4,66	5
86	1302	4,34	4
87	1047	3,49	4

### 1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat, en février 2025 les 60 équipes réparties selon le tableau de répartition annoncé ci-dessus

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de février avec 6 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Les engagements en U14 Ligue 2025/2026 seront donc libres et soumis à des pré requis incontournables :

- **Avoir été engagé dans un championnat U13 Ligue en 2024/2025**
- **Avoir été engagé dans un championnat U13 1<sup>er</sup> Niveau Départemental dans la dernière phase 2024/2025.**

Des amendes seront débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un **DF COACH JEUNES** certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et **sans formalité préalable** de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

Les montants des forfaits seront aussi conséquents pour inciter les clubs à s'engager concrètement, avec un effectif suffisant pour terminer ce championnat U14 Ligue.

---

### 3/ Calendrier et Heure des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Ballons

Taille 4

---

### 5/ Dispositions particulières

#### a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

#### b) Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

#### c) Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera :
  - déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
  - déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

#### d) Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

#### e) durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15<sup>ème</sup> minute de chaque période doit être observée.

**Nota :** la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.

---

## U14 Ligue

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

#### Septembre 2024

<b>CHAMPIONNAT U14 LIGUE</b> X EQUIPES réparties en 11 poules de X	Via U13 Ligue et U13 1 <sup>er</sup> Niveau	X
---	---	---



#### Janvier 2025

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Via U14 Ligue	X



#### Fin de saison 2024-2025

<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	22
<b>CHAMPIONNAT U14 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	8
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Accèdent en U15 R1	8
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Accèdent en U15 R2	22
<b>CHAMPIONNAT U14 R2</b> X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Rétrogradent en U15 District	X

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ce championnat en 1ère phase :

- Autant d'équipes engagées respectant les critères émis sur la réglementation U13, en 11 poules de X équipes avec matchs secs, si possible par répartition géographique.

#### Participent à ces championnats en 2<sup>nde</sup> phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs secs.
- U14 R2 : autant d'équipes restantes non qualifiées pour le niveau R1, en 8 poules de X équipes avec matchs secs.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2024/2025

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R1 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes classées au 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place de chacune des poules, ainsi que les 8 meilleurs 3<sup>èmes</sup> pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2<sup>nde</sup> phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances.

Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 Ligue (1<sup>ère</sup> phase) en U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2<sup>nde</sup> phase).

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que le meilleur 8<sup>ème</sup> de ces 3 poules, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 2<sup>ème</sup> meilleur 8<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8<sup>èmes</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R2

Les équipes classées 8<sup>ème</sup> (hors le meilleur) et celles classées de la 9<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R1

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chacune des poules composant le niveau U14 R2 accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 2<sup>ème</sup> de la poule concernée puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 2<sup>ème</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- Accession des équipes U14 R2 en U15 R2

Les équipes classées à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place puis les 6 meilleurs 4<sup>èmes</sup> des 8 poules pour atteindre le nombre de 22 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue Nouvelle Aquitaine

---

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.

---



## U15 R1-R2

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024		
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 R1 et R2	<b>30</b>



Fin de saison 2024-2025		
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	<b>21</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	<b>3</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	<b>18</b>
<b>CHAMPIONNAT U15 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U17 District	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNATS U15 DISTRICT</b>	Accèdent en U16 R2	<b>13</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- U15 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.
- U15 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U16 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2024/2025 :

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R1

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8<sup>ème</sup> puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8<sup>ème</sup> en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U16 R2.

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R2

Les équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R1

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 2<sup>ème</sup> des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 3 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R2

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (incluse) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R2, sauf cas de repêchage évoqué dans le précédent paragraphe.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8<sup>ème</sup> des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 18 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

- Rétrogradation des équipes U15 R2 en U17 District

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U17 District.

- Accession des équipes U15 District 1<sup>er</sup> Niveau en U16 R2 (en fin de saison)

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts, organisant un championnat U15 1er Niveau, accèdera au championnat U16 R2, ajoutant une équipe supplémentaire par le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

---

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

### 6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

---

### 7/ Dispositions diverses

#### a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2

U16 R1-R2

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024		
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U15 R1 et R2	<b>24</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Via U15 R1 et R2 et District	<b>40</b>



Fin de saison 2024-2025		
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U17	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R1	<b>19</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R2	<b>4</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R1	<b>5</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R2	<b>26</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 40 EQUIPES (4 x 10)	Rétrogradent en U17 District	<b>9</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- U16 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- U16 R2 : 40 équipes réparties en 4 poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U17, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre le premier de chaque poule de U16 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CN U17 en fin de saison 2024-2025) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la première place, hors celle accédant au CN U17, à la 10<sup>ème</sup> place (incluse) de chacune des deux poules du championnat régional U16 R1, accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'(les) équipe(s) classée meilleure 11<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R1 afin d'obtenir des poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U17 R2.

### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 11<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place des 2 poules seront basculées en championnat U17 R2, sauf cas de repêchage évoqué au précédent paragraphe.

### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de U16 R2 ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> des 4 poules, accéderont au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2<sup>ème</sup> meilleure équipe classée seconde des 4 poules, puis la 3<sup>ème</sup> équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 24 équipes en championnat régional U17 R1.

### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> place (hors le meilleur second des 4 poules) à la 7<sup>ème</sup> place incluses ainsi que les 3 meilleurs 8<sup>ème</sup> des 4 poules, accéderont au championnat régional U17 R2.

En cas de vacance, il est fait appel à la dernière meilleure équipe classée 8<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R2 puis la (les) mieux classée(s) en suivant afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U17 District 1<sup>er</sup> Niveau.

### Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du paragraphe précédent, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

### 5/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

---

### 6/ Dispositions diverses

#### a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

#### b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U16 R1 et R2



## U17 R1-R2

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

#### Septembre 2024

<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U16 R1 et R2	<b>24</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U16 R1 et R2	<b>30</b>



#### Fin de saison 2024-2025

<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R1	<b>20</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R2	<b>4</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	<b>4</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	<b>19</b>
<b>CHAMPIONNAT U17 R2</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent U18 ou U19 District	<b>7</b>
<b>CHAMPIONNATS U17 DISTRICT</b>	Accèdent en U18 R2	<b>13</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats

- U17 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- U17 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1 ou U17 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

Peuvent participer à ces championnats

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 et U15 F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Modalités d'accession et de rétrogradation

#### Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

##### Variabilité selon le nombre d'équipes issues du CN U17

Les équipes classées de la première place à la 10<sup>ème</sup> place (inclusive) de chacune des deux poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 20 équipes. En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 11<sup>ème</sup> du championnat régional U17 R1 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 12<sup>èmes</sup> et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'accession des équipes U17 R1 vers U18 R1 est réduit à 19, 18, 17 ou 16 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

Les équipes classées de la 11<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place de chaque poule du championnat U17 R1 intégreront le championnat régional U18 R2, sauf dispositions particulières énoncées au paragraphe précédent liées à la vacance.

Le nombre d'équipes intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre d'engagement des équipes issues du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il peut être réduit selon le nombre d'engagés en U18 R1 issu du CN U17.

### Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> des trois poules U17 R2 accéderont au championnat régional U18 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée 2<sup>ème</sup> meilleure 2<sup>ème</sup> des 3 poules du championnat régional U17 R2 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 10<sup>ème</sup> et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2

Les 19 équipes, classées de la 2<sup>ème</sup> place (hors le meilleur second) à la 7<sup>ème</sup> place ainsi que les deux meilleures équipes classées 8<sup>ème</sup> des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accéderont au championnat régional U18 R2.

En cas de désistement, il sera fait appel à la troisième meilleure équipe classée 8<sup>ème</sup>.

A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées 9<sup>ème</sup>, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sauf le dernier de chaque poule.

Le nombre d'accession des équipes U17 R2 vers U18 R2 est réduit à 18, 17, 16 ou 15 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### Autres équipes disputant le championnat régional U17 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus seront rétrogradées et auront la possibilité de s'engager en championnat U18 ou U19 DISTRICT ou INTERDISTRICTS

### Accession des équipes U17 District 1<sup>er</sup> Niveau en U18 R2

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts organisant un championnat U17 1<sup>er</sup> Niveau accèdera au championnat U18 R2, ajoutant une équipe supplémentaire pour le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

---

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la L.F.N.A.

---

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

### 6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

---



### 7/ Dispositions diverses

#### a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U17 R1 et R2 qui peut être l'équipe (2) d'un club dont l'équipe (1) participe au championnat national U17.

---

## U18 R1-R2

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024		
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U17 R1 et R2	<b>24</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 36 EQUIPES (3 x 12)	Via U17 R1 et R2 et District	<b>36</b>



Fin de saison 2024-2025		
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U19	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U19 District	<b>23</b>
<b>CHAMPIONNAT U18 R2</b> 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U19 District	<b>36</b>

### 1/Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 avec matches aller / retour sur toute la saison.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U19, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre les équipes classées première de chaque poule d'U18 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CNU19 en fin de saison 2024-2025) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Réversion des autres équipes U18 R1

Toutes les équipes, sauf celle accédant en CN U19, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

#### Réversion des équipes U18 R2

Toutes les équipes auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
  - Lever de rideau : 13H00
- 

### 4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

---

### 5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

---

### 6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

---

### 7/ Dispositions diverses

#### a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U18 R1 et U18 R2. Toutefois, si une (des) équipe(s) sont rétrogradées ou maintenues dans le championnat national U17, un club pourra avoir une équipe en R1 (équipe rétrogradée du championnat national U17) et une en R2 si son équipe U17 R1 ou R2 a acquis sportivement le droit d'évoluer soit en U18 R1 soit en U18 R2.

---